

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2021**

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt et un à 19 heures 10, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au Centre Sportif et Culturel. La séance était présidée par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire.

Etaients présents :

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire, Messieurs François MULLER, Nicolas THIRIAN, Madame Sidonie HALBOUT, Monsieur Christian BOHN, Adjoint au Maire, Madame Gabrielle ROLLI, Messieurs Georges LISCHETTI, Denis DEISS, Madame Fabienne STEIB, Monsieur Frédéric PLATZ, Mesdames Patricia BECKER, Rosalie STAEHLY GOMES, Messieurs Jean-Paul LEY, Jean-François HALLER, Madame Christine BOPP, Conseillers Municipaux.

Absentes excusées et représentées :

Mme Nadia MEDDAD, Adjointe au maire, excusée, représentée par Mme Sidonie HALBOUT.
Mme Corinne HEIMBURGER, Conseillère Municipale, excusée, représentée par Mme Christine BOPP.

Absents excusés et non représentés :

Mme Sandrine ANTONI, Conseillère Municipale, excusée.
M. Rémi GOETTELMANN, Conseiller Municipal, excusé.

Absent non excusé : néant.

A donné procuration de vote :

Mme Nadia MEDDAD, a donné procuration de vote à Mme Sidonie HALBOUT, Adjointe au maire.
Mme Corinne HEIMBURGER, a donné procuration de vote à Mme Christine BOPP, Conseillère Municipale.

Assistait à la réunion : Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale.

---oooOooo---

Au préalable de la présente séance à 18H30, sont intervenus MM. Umberto STAMILE, président et François SERBONT, directeur général, pour une présentation des missions et du fonctionnement des services de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé. Les élus ont pu ainsi échanger, sur des questions budgétaires, économiques, ..., le projet de territoire 2020-2026 (présenté dans le prochain Bergheim Regards 2021), la mutualisation de moyens financiers et humains, les projets de construction d'un nouveau siège sur le site actuel, ..., ainsi que sur les études en cours, menées par l'ADAUHR ADT, pour la construction d'un nouveau périscolaire sur Bergheim et de nouveaux locaux intercommunaux, ... Il est souligné également les engagements et actions menés dans différents domaines tels que la culture (animation du réseau des bibliothèques au nombre de 7), l'environnement et le tourisme...

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 23 novembre 2021. Elle salue cordialement l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021
2. Désignation des secrétaires de séance et des questions diverses
3. Communication des décisions du Maire
4. Palmarès du concours communal du fleurissement 2021
5. Reprise de concessions en état d'abandon du cimetière communal
6. Participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire Prévoyance des agents communaux
7. Décompte du temps de travail des agents publics
8. Attribution de cadeaux au personnel communal
9. Prise en charge des frais dans le cadre d'un mandat spécial - Congrès des Maires 2021
10. Fermage : renouvellement de baux
11. Tarifs communaux 2022

ES

12. Aménagement d'îlots de fraîcheur sis route du Vin et demande de subvention au titre du GERPLAN 2022
13. Rapport des comptes rendus de commissions
14. Points divers - Communications
15. Questions diverses

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le procès-verbal est définitivement adopté, à l'unanimité.

POINT 2. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE ET DES QUESTIONS DIVERSES

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Monsieur Frédéric PLATZ, rédacteur du point des questions diverses

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 3. COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire telles qu'établies ci-après et n'émet aucune observation :

- Décision n° 030/2021 du 16/09/2021 portant sur la location du lot n° 32 du jardin communal à Monsieur Hubert SCHUBNEL.
- Décision n° 031/2021 du 16/09/2021 portant sur la signature de 2 conventions d'occupation précaire du domaine public.
- Décision n° 032/2021 du 16/09/2021 portant sur le non usage du droit de préemption urbain aux demandes d'alinéation d'immeubles enregistrées.
- Décision n° 033/2021 du 28/09/2021 portant sur le non usage du droit de préemption urbain à la demande d'alinéation d'immeuble enregistrée.
- Décision n° 034/2021 du 29/09/2021 portant sur l'annulation partielle de la décision n° 031/2021 du 16/09/2021, plus précisément sur la caducité de la convention d'occupation précaire établie entre la Commune et Mme Amandine BRUNIAUX, gérante de la SAS Les Amandiers. *Il est précisé toutefois que la pose de panneau est soumise à autorisation préalable de la commune.*
- Décision n° 035/2021 du 01/10/2021 portant sur l'acceptation d'une indemnité de sinistre.
- Décision n° 036/2021 du 15/10/2021 confiant la mission de refonte du site internet de la ville et d'élaboration d'une charte graphique à la société BULLE & CO de 68-Bergheim.
- Décision n° 037/2021 du 26/10/2021 confiant la réalisation d'un diagnostic sécurité et d'une étude préliminaire portant sur la définition de 3 propositions de circulation de la rue du Landgraben au bureau d'études SETUI de 68-Colmar pour la somme de 4 080 € TTC, ainsi que la réalisation d'un relevé topographique de la rue du Landgraben au cabinet de géomètre GEOMEX de 68-Ribeauvillé pour un montant de 852 € TTC.
- Décision n° 038/2021 du 04/11/2021 portant sur le non usage du droit de préemption urbain aux demandes d'alinéation d'immeubles enregistrées.
- Décision n° 039/2021 du 08/11/2021 portant sur l'acquisition d'une nacelle d'occasion auprès de la SARL GELAIN de 67-Kogenheim pour la somme de 62 800 € TTC.
- Décision n° 040/2021 du 15/11/2021 portant sur l'attribution de l'accord-cadre pour la fourniture d'électricité de 2022 à 2025, pour le lot n° 1 aux sociétés ALSEN de 67- Barr, EDF de 75-Paris et TOTAL ENERGIES de 75-Paris, pour le lot n° 2 aux sociétés EDF de 75-Paris et TOTAL ENERGIES de 75-Paris et pour le lot n° 3 aux sociétés EDF de 75-Paris et TOTAL ENERGIES de 75-Paris.
- Décision n° 041/2021 du 16/11/2021 portant sur la signature d'une convention d'assistance à maître d'ouvrage concernant l'étude de faisabilité portant sur les équipements scolaires et périscolaires de la commune de Bergheim, établie entre l'ADAUHR ATD de 68-Colmar, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et la Commune pour un montant à sa charge de 4 596 € TTC.

- Décision n° 042/2021 du 16/11/2021 portant sur l'attribution du marché de travaux d'aménagement du chemin rural dit « Pflaenzerweg » (2^{ème} tranche) à la société TP et Transport SCHMITT de 68-St-Hippolyte, pour la somme de 68 061 € TTC. *Il est précisé à cet effet que les travaux démarreront le 17 janvier 2022.*
- Décision n° 043/2021 du 18/11/2021 portant sur l'acceptation d'indemnités de sinistres pour la somme totale de 4 974 €, en sus la somme de 280 € (*montant de la franchise*) à percevoir par les responsables légaux des jeunes.
- Décision n° 044/2021 du 19/11/2021 portant sur le non usage du droit de préemption urbain à la demande d'alinéation d'immeuble enregistrée.
- Décision n° 045/2021 du 19/11/2021 portant sur la location de jardins communaux sis aux remparts, à compter du 12 novembre 2021, plus précisément le lot n° 65 à M. Matthieu VERHILLE et les lots n° 47 et 48 à la SARL HUNINGUE, ainsi que sur la résiliation de la location du lot n° 4 de stockage de bois, de 1 are, de M. DA SILVA José, à effet du 11 novembre 2021 (vacante à ce jour).

POINT 4. PALMARES DU CONCOURS COMMUNAL DU FLEURISSEMENT 2021

Monsieur François MULLER, adjoint délégué au fleurissement présente le palmarès du concours communal des maisons fleuries 2021. Il profite de l'instant pour remercier l'ensemble des membres du jury, les bénévoles et le personnel communal qui ont œuvré pour le bon déroulement de ce concours.

- VU** le palmarès du concours communal des maisons fleuries 2021, établi selon la meilleure note obtenue par le jury et classé du 1^{er} au 7^{ème} prix, suivi du prix d'encouragement
- VU** les six catégories de maisons fleuries :
- Catégorie 1 : maisons avec balcon ou terrasse
 - Catégorie 2 : façades fleuries
 - Catégorie 3 : maisons avec jardin
 - Catégorie 4 : commerces-hébergements
 - Catégorie 5 : collectifs
 - Catégorie 6 : potagers fleuris

Sur proposition de Monsieur François MULLER, adjoint délégué au fleurissement,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'allouer** aux lauréats, sous forme de bons pour l'achat de fleurs, les prix figurant sur l'état annexe ci-joint
- **d'inscrire** un crédit de 8 055 € au budget primitif 2022, article 6714

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5. REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON DU CIMETIERE COMMUNAL

Préambule : La loi du 3 janvier 1924 autorise, à certaines conditions, la reprise par la commune des concessions perpétuelles abandonnées. Cette possibilité a été justifiée de la façon suivante au cours de la discussion de cette loi : « le concessionnaire n'a pas reçu, sur le terrain concédé, un droit absolu lui permettant d'en disposer à sa guise ; il ne peut en user qu'à certaines conditions, notamment celle de conserver au terrain concédé son affectation et de le maintenir en bon état d'entretien. Si, par négligence du concessionnaire ou de ses successeurs, il arrive que le terrain revête un aspect lamentable et indécent, la Commune peut mettre en demeure le concessionnaire ou ses successeurs de tenir l'engagement moral qui avait été pris et à défaut reprendre le terrain ».

En 2018, la Commune a engagé une nouvelle procédure de reprise de concessions perpétuelles à l'état d'abandon prévue à l'article L.2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces sépultures, dont les dernières inhumations remontent à plus de cinquante ans, ne sont plus entretenues et présentent, pour la grande majorité d'entre elles, les caractéristiques suivantes : bordures dégradées, absences d'épithaphes, végétation invasive.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2223-4, L.2223-17, L.2223-18, R.2223-12 à R.2223-23
- VU** le procès-verbal réglementaire du 27/08/2018 portant sur le 1^{er} constat d'abandon de 5 concessions funéraires
- VU** le projet de procès-verbal réglementaire à établir pour la reprise définitive par la commune desdites concessions, établie comme ci-après :

ES

SECTEUR	N° DE CONCESSION	CONCESSIONNAIRE
Carré B	B-027	Mme EICHHOLZER née WAECHTER Odile
	B-058	Mme LOOS née SCHIFFMANN Coralie
	B-097	M. HATTERER Charles
Carré C	C-062	M. KOEHLI Joseph
Carré D	D-0127	M. RADAT Xavier

Considérant que la concession référencée B-097 fait l'objet d'un projet de reprise par un tiers en cours d'instruction, sous réserve toutefois de la justification de la filiation des successeurs du concessionnaire

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la reprise desdites concessions funéraires, réputées en état d'abandon, *sous réserve toutefois d'une reprise selon la réglementation en vigueur en ce qui concerne la concession référencée B-097*
- **PREND ACTE** que des arrêtés prononçant la reprise par la Commune des terrains affectés aux concessions seront pris à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 6. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE DES AGENTS COMMUNAUX

- VU la décision du Conseil Municipal n° 9 du 15 octobre 2018 accordant une participation financière aux fonctionnaires et agents de droits publics et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance, pour un montant de 264 €/an/agent, réglementairement ne pouvant pas être proratisée au temps de travail
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 10 du 13 septembre 2021 portant sur la révision des taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2022, dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire Prévoyance, plus précisément portant sur une augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité et perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 %

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de porter le montant de la participation de la commune pour ce risque dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 300 €/an maximum

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

Nota : Le Conseil Municipal prend acte que le contrat groupe d'assurance statutaire, souscrit par la commune auprès de CNP Assurances et SOFAXIS via le CDG68, subira également une augmentation globale des taux de cotisations de 18,4 % au vu de l'aggravation de la sinistralité et du déséquilibre financier constaté, en fonction de la franchise retenue, à effet du 1^{er} janvier 2022.

POINT 7. DECOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PUBLICS

Sur rapport de l'autorité territoriale

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 7-1
- VU le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature
- VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée
- VU la circulaire ministérielle NOR RDFF1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique

- VU la réponse du Préfet du Haut-Rhin du 10 mars 2021 à la question du Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin du 26 janvier 2021
- VU l'avis de principe rendu en date du 16 mars 2021 par le comité technique du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin relatif au décompte du temps de travail des agents publics réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures
- VU le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin
- VU l'adoption du protocole d'A.R.T.T. par délibération du Conseil Municipal n° 5 du 15 octobre 2018

Considérant que l'article 47 de de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail (1 607 heures)

Considérant que les collectivités territoriales et les établissements publics disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents

Considérant que ces règles devront entrer en application au plus tard le 1^{er} janvier suivant leur définition

Considérant que le décompte actuel du temps de travail des agents publics tient expressément compte des deux jours fériés locaux (le Vendredi Saint dans les communes ayant un temple protestant ou une église mixte et le second jour de Noël)

Considérant que le cas des jours fériés spécifiques à l'ALSACE-MOSELLE ne diffère pas du cas des autres jours fériés

Considérant qu'il convient d'établir le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures

Considérant que le présent modèle de délibération a été approuvé en date du 16 mars 2021 par le comité technique du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} décembre 2021, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

365 jours annuels
- 104 jours de week-end (52s x 2j)
- 8 jours fériés légaux
- 25 jours de congés annuels
= 228 jours annuels travaillés

228 jours annuels travaillés
x 7 heures de travail journalières (35h/5j)
= 1 596 heures annuelles travaillées
arrondies à 1 600 heures
+ 7 heures (journée de solidarité)
= 1 607 heures annuelles travaillées

Article 2 : Le protocole d'A.R.T.T. sera mis à jour

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 8. ATTRIBUTION DE CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL

VU la délibération n° 11 du 15 octobre 2018 portant sur les dépenses imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », plus précisément portant sur l'attribution de cadeaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** l'attribution d'un cadeau sous la forme d'un bon d'achat d'un montant de 50 € à l'apprenti affecté au service des espaces verts, Louis BECKER et de 40 € à l'agent en mission de service civique à l'école maternelle, Mélanie THOMAS.

POINT 9. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL - CONGRES DES MAIRES 2021

Le 103^{ème} Congrès des Maires s'est tenu à Paris du 16 au 18 novembre 2021. Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la prise en charge des frais de transports par Messieurs François MULLER et Christian BOHN, adjoints au maire, ayant assisté à ce congrès la journée du 18 novembre dernier. *Ils rendent compte des contacts pris à cette occasion en ce qui concerne les projets communaux 2022, entre autres l'installation d'une borne électrique, l'aménagement d'un skate park, ...*

SE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 et L.2123-18
 VU l'intérêt de la mesure

MM. MULLER François et BOHN Christian, adjoints au maire, ne prennent pas part au vote.

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la prise en charge des frais de transports SNCF d'un montant de 254.60 € engagés dans le cadre d'un mandat spécial leur ayant permis d'assister à ce congrès
- **DIT** que la dépense sera comptabilisée au budget au compte 6532

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 10. FERMAGE : RENOUELEMENT DE BAUX

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'échéance de baux de location de terrains communaux. Les preneurs pouvant se prévaloir du statut juridique du fermage en application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2001 ont droit au renouvellement du bail pour une nouvelle période de 9 ans.

Le renouvellement des baux ci-dessous est proposé aux anciens preneurs :

Preneur	Désignation de la parcelle			Superficie en ares	Culture	Période
	Ban communal	Lieu-dit	Section Parcelle			
JEHL FRANCK	BERGHEIM	AESCHBRUECH	S 35 P 13	24,43	Terre	11.11.2020 au 10.11.2029 pour 9 ans (régularisation)
JEHL FRANCK	BERGHEIM	BUEHL UND HAGENBACH	S 33 P 206	18,31	Terre	11.11.2017 au 10.11.2026 pour 9 ans (régularisation)
FUCHS SARL	GUEMAR	ORSCHWEIERER RIED	S 13 P 01 (pour partie)	1 000,00	Terre	11.11.2021 au 10.11.2030 pour 9 ans
SCHWEIN EARL	GUEMAR	ORSCHWEIERER RIED	S 13 P 01 (pour partie)	257,40	Pré	11.11.2021 au 10.11.2030 pour 9 ans
JEHL FRANCK	GUEMAR	ORSCHWEIERER RIED	S 13 P 08 (pour partie)	947,14	Terre	11.11.2021 au 10.11.2030 pour 9 ans
JEHL STEPHANE	GUEMAR	ORSCHWEIERER RIED	S 13 P 08 (pour partie)	947,14	Terre	11.11.2021 au 10.11.2030 pour 9 ans
JEHL THOMAS	GUEMAR	ORSCHWEIERER RIED	S 13 P 08 (pour partie)	947,14	Terre	11.11.2021 au 10.11.2030 pour 9 ans
JEHL FRANCK	GUEMAR	ST-PILTER RIED	S 12 P 06 (pour partie)	478,26	Terre	11.11.2021 au 10.11.2030 pour 9 ans
JEHL STEPHANE	GUEMAR	ST-PILTER RIED	S 12 P 06 (pour partie)	478,26	Terre	11.11.2021 au 10.11.2030 pour 9 ans
JEHL THOMAS	GUEMAR	ST-PILTER RIED	S 12 P 06 (pour partie)	478,26	Terre	11.11.2021 au 10.11.2030 pour 9 ans
EARL HAUMESSER	GUEMAR	ST-PILTER RIED	S 12 P 06 (pour partie)	478,26	Terre	11.11.2021 au 10.11.2030 pour 9 ans
STREITMATTER THIERRY	GUEMAR	ST-PILTER RIED	S 12 P 06 (pour partie)	478,26	Terre	11.11.2021 au 10.11.2030 pour 9 ans
STREITMATTER THIERRY	GUEMAR	BERGHEIMER RIED	S 14 P 01 (pour partie)	563,30	Terre	11.11.2021 au 10.11.2030 pour 9 ans
EARL HAUMESSER	GUEMAR	BERGHEIMER RIED	S 14 P 01 (pour partie)	563,30	Terre	11.11.2021 au 10.11.2030 pour 9 ans

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le renouvellement des baux comme présenté ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 11. TARIFS COMMUNAUX 2022

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs publics figurant sur l'état annexe ci-joint. Les prix s'entendent toutes taxes comprises

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 12. AMENAGEMENT D'ILOTS DE FRAICHEUR SIS ROUTE DU VIN ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU GERPLAN 2022

Sans objet.

POINT 13. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil d'administration s'est réuni le 05 octobre 2021 sous la présidence de Madame le Maire.

Rapporteur de séance : Elisabeth SCHNEIDER.

La Commission de la Communication

La commission s'est réunie le 06 octobre 2021 sous la présidence de Madame le Maire. *Il est précisé que le bulletin Bergheim Regards 2021 est en cours de finalisation par Bulle & Co pour un coût de 4 557.60 € TTC (établi sur la base de 40 pages), financé à hauteur de 3 600 € vu les insertions publicitaires. Il est noté également que Bulle & Co sera chargé d'établir à l'avenir les bulletins trimestriels Bergheim Infos, dépense à inscrire au budget primitif 2022.*

Rapporteur de séance : Elisabeth SCHNEIDER.

Les Commissions Réunies (Conseil Municipal)

Les commissions se sont réunies le 19 octobre 2021, sous la présidence de Madame le Maire.

Rapporteur de séance : Elisabeth SCHNEIDER.

La Commission de l'Environnement et du Fleurissement

La commission s'est réunie le 21 octobre 2021 pour assister à une réunion de la Commission de suivi de la gravière.

Rapporteur de séance : François MULLER.

La commission s'est réunie le 30 octobre 2021 sous la présidence de Monsieur François MULLER.

Rapporteur de séance : François MULLER.

La Commission d'Appel d'Offres

La commission s'est réunie le 04 novembre 2021 sous la présidence de Madame le Maire.

Rapporteur de séance : Elisabeth SCHNEIDER.

Le Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le comité s'est réuni le 09 novembre 2021 sous la présidence de Monsieur Nicolas THIRIAN.

Rapporteur de séance : Nicolas THIRIAN.

Le Conseil Municipal des Jeunes

Le conseil municipal des jeunes s'est réuni les 20 octobre et 17 novembre 2021 sous la présidence de Madame le Maire.
Rapporteur de séance : Rosalie STAEHLY GOMES.

Les rapports sont annexés au procès-verbal.

POINT 14. POINT DIVERS - COMMUNICATIONS**14.1 Dossiers d'urbanisme**

Le rapport des dossiers d'urbanisme pour la période du 08 septembre au 23 novembre 2021 tel qu'établi par le service de l'urbanisme, est annexé au présent procès-verbal.

Pour mémoire, les dossiers d'urbanisme sont consultables, de préférence, les vendredis de 17H à 18H, les 03 et 17 décembre 2021.

14.2 Acquisition d'un ordinateur portable pour l'école primaire

Suite à une demande de la directrice de l'école des Remparts portant sur le remplacement d'un ordinateur défectueux, le Conseil Municipal prend acte et approuve, à l'unanimité, l'acquisition d'un PC portable pour la classe de CE2/CM1, auprès de Micro Composants Boutique de 68-Sundhoffen pour un montant de 973 € TTC, dépense imputée à l'article 2183 du budget primitif.

14.3 Communications de Madame le Maire

Le Conseil Municipal est informé :

- Par courriel du 18/11/2021, les élus ont noté la mise à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Sablières LEONHART dans notre commune du 15 novembre au 17 décembre 2021, et sont invités à faire part d'éventuelles observations et propositions sur le projet, précisant que ce point sera inscrit à la prochaine séance, pour avis.
- Le Conseil Municipal prend acte des comptes rendus du Comité du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin des 15/06/2021 et 28/09/2021, ainsi que de la note de synthèse du 02/11/2021 (transmis par courriels respectivement les 21/09/2021 et 28/10/2021).
- Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal des délibérations du Comité-directeur du SIE de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs, réuni le 29/09/2021 (transmis par courriel en date du 05/10/2021).
- Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, réuni le 30/09/2021 (transmis par courriel en date du 25/11/2021).
- Monsieur Hubert THIRIAN, locataire du logement communal sis 50 rue du Vieil Hôpital, de type F3 au RDC, pour un montant de loyer mensuel de 442 € (hors charges), résilie son contrat de location à effet du 1^{er} mars 2022. Le Conseil Municipal prend acte qu'il sera établi, le cas échéant, un mandat de location sans exclusivité avec l'agence immobilière IMMO EVOLUTIS de 68-Bergheim pour sa remise en location.

14.4 Compte-rendu de la Fête de la Nature

Monsieur François MULLER, adjoint au maire rend compte du programme et des actions menées dans le cadre et suite à la Fête de la Nature, qui a rencontré un vif succès et sera renouvelée en 2022. A cette occasion, il est également envisagé l'organisation d'un marché de producteurs Bio.

14.5 Dates à retenir

- 04/12/2021 à 17H : Concert à l'église Notre Dame de l'Assomption, « En route vers Noël... », donné par l'association des Sociétés Chorales d'Alsace
- 05/12/2021 : Passage du Saint Nicolas en calèche, à partir de 14H
- Du 26/11/2021 au 07/01/2022 : Chemin des Crèches (programme publié sur le site : <https://www.ville-bergheim.fr/>)
- 07/12/2021 à 18H au CSC : Réunion des Commissions Réunies (le conseil municipal)
- 10/12/2021 à 18H30 : Inauguration du Marché de Noël, place du Dr Pierre Walter
- 10-11-12/12/2021 : Marché de Noël, place du Dr Pierre Walter
- 20/12/2021 à 18H au CSC : réunion du Conseil Municipal (sauf contre-ordre)
- 24 et 31/12/2021 : Fermeture des bureaux de la mairie l'après-midi.

POINT 15. QUESTIONS DIVERSES

Le point est traité et rédigé par Monsieur Frédéric PLATZ, Conseiller Municipal :

- Monsieur Georges LISCHETTI indique que des touristes ont fait le constat que l'éclairage dans le centre du village est relativement faible (même lorsque l'éclairage est allumé).
- Monsieur Frédéric PLATZ demande ce qu'il est envisagé de faire quant à l'éclairage des Remparts Sud : une étude est en cours pour le remplacement des spots par des Led.
- Monsieur Jean-Paul LEY précise que de la même manière l'éclairage des platanes au niveau des Lavandières n'est plus en état de fonctionnement.
- Madame le Maire informe du constat fait de nouvelles dégradations de bâtiments publics (tags, ...), précisant qu'un des jeunes mis en cause a été identifié et fera l'objet d'une convocation.
- Suite à une intervention de Madame Patricia BECKER, Monsieur François MULLER informe qu'il reste à installer une pompe pour assurer le bon fonctionnement de la fosse technique de la fontaine, précisant que l'application de 3 couches imperméables supplémentaires ont été nécessaires pour garantir une étanchéité totale du bassin en pierre naturelle. D'autre part, il signale que des végétaux, récemment plantés dans les espaces verts place du Dr Pierre Walter, auraient été retirés ou dérobés. A suivre.
- Monsieur François MULLER informe que les travaux d'aménagement de la RD1bis au niveau du Centre Sportif et Culturel seront prochainement réceptionnés, précisant qu'il reste à réaliser les travaux de signalétique horizontale et l'installation des luminaires.

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 20 heures 26 minutes.

---oooOooo---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2021**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021**
2. **Désignation des secrétaires de séance et des questions diverses**
3. **Communication des décisions du Maire**
4. **Palmarès du concours communal du fleurissement 2021**
5. **Reprise de concessions en état d'abandon du cimetière communal**
6. **Participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire Prévoyance des agents communaux**
7. **Décompte du temps de travail des agents publics**
8. **Attribution de cadeaux au personnel communal**
9. **Prise en charge des frais dans le cadre d'un mandat spécial - Congrès des Maires 2021**
10. **Fermage : renouvellement de baux**
11. **Tarifs communaux 2022**
12. **Aménagement d'îlots de fraîcheur sis route du Vin et demande de subvention au titre du GERPLAN 2022**
13. **Rapport des comptes rendus de commissions**
14. **Points divers - Communications**
15. **Questions diverses**

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
SCHNEIDER Elisabeth	Maire		
MULLER François	1 ^{er} Adjoint		
MEDDAD Nadia	2 ^{ème} Adjointe	<i>Excusée, a donné procuration de vote à Mme Sidonie HALBOUT</i>	
THIRIAN Nicolas	3 ^{ème} Adjoint		
HALBOUT Sidonie	4 ^{ème} Adjointe		<i>Procuration de vote de Mme Nadia MEDDAD</i>
BOHN Christian	5 ^{ème} Adjoint		
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
GOETTELMANN Rémi	Conseiller Municipal	<i>Excusé</i>	
LISCHETTI Georges	Conseiller Municipal		
DEISS Denis	Conseiller Municipal		
STEIB Fabienne	Conseillère Municipale		
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal		
BECKER Patricia	Conseillère Municipale		
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale		
LEY Jean-Paul	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale	<i>Excusée, a donné procuration de vote à Mme Christine BOPP</i>	
BOPP Christine	Conseillère Municipale		<i>Procuration de vote de Mme Corinne HEIMBURGER</i>

CATEGORIE 1	CATEGORIE 2	CATEGORIE 3	CATEGORIE 4	CATEGORIE 5	CATEGORIE 6
<i>Maison avec balcon ou terrasse</i>	<i>Façade Fleurie</i>	<i>Maison avec jardin</i>	<i>Commerces - Hôtellerie</i>	<i>Collèges</i>	<i>Parcs et Jardins</i>
1^{er} Prix - 50 €					
BILINET Jean-Pierre KUTY Jean-Charles RINN Eric STADLER Roger	MICLOT Maurice POURRE Gilbert	MULLER François	STAEBLY Maurice	HAAG René	
2^{ème} Prix - 45 €					
RIKOG Dominique HUMBRECHT-CROSSARD MARTINET Jacques	HALLER Fernand HUMBRECHT Charles MULLER Pierre	BENTZ Robert BOHN Jean-Jacques FRITSCH Jean-Denis GENS Wilma et Isabelle GROELL Jean-Michel KRAFF Franck KRENTZ Rémy KURTYKA Bernard ZIRGEL Rémy	HEGENAUER Robert	MULLER Jean	
3^{ème} Prix - 40 €					
KESTER Jean-Christophe KROFF Eddy KURBER René MOULIN Laurent MULLER-MAURE François SRE Pascal THIRIANT Georges	BAER Bernard DELVAL Jean-Charles HENSEL Marie-Louise (1er) NIEREL Gérard SURNER Gilbert (Mme)	BALTHAZARD Jean Catherine BEISSER BLEGER Bruno BOHN Robert BRALIN René BUCKEL Jean-Charles EDLER Joseph FKHOU Ghis A OUESTEL Léone OETTELMANN René KINCHEL Gilbert MERTZ Robert NATYLAT Richard FRANKE François STEFFAN Nicolas WAGNER Michel ZIRGEL Jeanne	WEYER Suzanne	GILSON Fabien MEYERAN Yannick	
4^{ème} Prix - 35 €					
BRENDEL Vincent BRESONN Sébastien-MYER Elie CHAPOTIN Emmanuel DILLENSEGER Gérard HABERKORN Ludovic HASSE Paul LEJEUNE Léone/DELEAUNE Catherine MURER François Xavier REINHOLD Bruno SFF Germain	DEISS Pierre FLINBERG Lucienne HALLER Philippe MAULIN Berthe MUNTER Michel	BOHN Richard COGNACQ Martin FALLOT Nicole & REBMANN Sacha FARNY Pierre FERBER Jean-Louis HAAG Edouard KUNN Eric LEVY Jean-Paul OFFERMANN Gilbert PLATZ Agnès RENAUD Gilles STEFFAN Richard TANNE Christine VOGEL Patrick	CHÉPIN René DA SILVA José	MULLER Hervé & BEDEZ Aurélie RINN Antoine SCHMITT Sophie UEBER Maurice	
5^{ème} Prix - 30 €					
BECKER Jean DEISS Béatrice GASSMANN Agathe HABERKORN Yves KAMMERER André METZGER Antoine MURER Marie-Odile PFEIFFER Jean-Jacques PLATZ Frédéric SCHIBBELE Hubert SENGLER Franck STEFFAN Jean THOMAS Mélanie	BACHER EL Bechir BAUER Marie-Hélène DEISS Delphine HAAS Pascal & BRUN Brigitte KAMMERER Yves LANZHAN Fabrice LEJEUNE Léone/DELEAUNE Catherine MAULIN Marc WEISS Michel	AUXELMANN Laurent BLEGER Jean-Pierre BOFF Serge BOUDCHENI Inès BRALIN Roger BURGER Alphonse COGNACQ Jeanne DA SILVA José DEISS Delphine DEISS Michel DIETSCH Joseph KELLERNECHT Jean-Louis KELLERNECHT Sylvie KOCCH Fernand KURTYKA Charles (gère) MASSON Jean-Pierre MONSIEU M. Chère & SCHARFF René PHILIPON Olivier POLEY David RINN Jean-Paul SCHMITT André SCHNOCQ Jean-Marie SEISSER Jean-Louis SETTLER Christophe SPELMANN Sylvie SURNER Joseph THIRIANT Léone TURBEZ Christophe/BERGERON Clotilde VOGT Robert WELSCHINGER Claude	Des Collèges Gis BERTGER PIZZERIA LE BASILIQUE	KURBER Françoise LEISSER Justine NIEREL Laetitia	
6^{ème} Prix - 25 €					
DEISS Sylvain MURER Charles FONCIEL Jean-Marie MUTZ Antoine TISNOT Jean-François TRIMMER Georges	BRENDEL Marie-Antoinette FIAT Danièle GERMAIN Jean-Charles LORENZT Franck PABER François STREIB Jeany SUTTER Patrick THOMAS Alexandra	ANTONI Marc BRIL Pierre BOHN Antoine/SCHWEBEL Nicole BRUGALDINO Brigitte BRUNTE Marc BURGER Bernard CURTIS Inès FERBER Ory FROMMER Christophe HEIMBURGER Michel HILLER Yves HINDERER Yves HUMBRECHT Bernard KAMMERER Danièle KELLERNECHT Sébastien KLEINLOFF Christiane LAPARQUE Valentin LAFON Bertrand MEYBLUM Bernard MEYER Franck PITOIS Emeline ROHMER Marie-Rose SCHIMMELIN Laurent SCHNEIDER Jeanne WOLF Inès WOLLING Daniel ZIRGEL Patrick	Arôme BOUCHER DEISS Jean-Michel FREYBURGER André KURBER Jean La Cote de Bille MORICE Yannick PLATZ François SANCHES Mamei STAEBLY GOMES Dario THIRIANT Michel WISTUB SOMMELIER	FERNANDEZ Séverine HAAG Thomas SPICHT	
7^{ème} Prix - 20 €					
ALBERT Omer/MALYER Raymond CHRISTMANN Gilbert DEISS Jean-Charles DISCH Inès DUMOULIN Marie-Louise KURBER François LISCHETTI Georges SCHWARTZ/WENDLING WIRTH ZIMMETH Marie-Madeleine	DI CARLO Anthony HENSEL Jean-Pierre MALASSE Bernard THALGOTT Marie-Rose THOMAS Adèle WEISS Marie-Louise WEITZEL Yves	BALDINGER Judy BOHN Clotilde CHARBOD Jean-Charles DILLENSEGER Sébastien FONTESSE Pierre GUTH Marie-Odile HECKEL Danièle JAEGER André LEROY Quentin LORENZT Georges LOUIS Sébastien MARCHAL Stéphanette MULLER Laurent REMETTER Josephine RITZ Gérard ROHMER Sébastien-LEISSER Barbara ROQUE Franck SCHMITT Patrick SFF Daniel STER Léonnie THOMAS Jean-Thibaut	HALLAISSEN Aurélien Gis "LES AMANDIERS" SPELMANN Dominique	CASPAR Emmanuel & MENCKLING Isabelle DELAVALLE Isabelle & BLANCHET JOLIE	
8^{ème} Prix d'encouragement - 15 €					
FOEGEL Patrick GENEVE Sébastien	BECK Robert Catherine MULLI HAUTER-WINDHOLTZ Stéphanie MAHAJEN Elm RIEGERT Joseph ROULOT Nicolas & FENI Ophélie	BECKER Vincent BRUN Pierre CARNOTS-CKER DEHALES Frédéric HISQUEL René & CAILLON Clotilde KEAFF Sébastien MOUTAUX Patrick POELPRET Stéphanie REINHOLD Marie-Brigitte SMEOW Remy STADLER Maurice STRILING Marie-Thérèse WAGNER Alexandre & DURIE Virginie WINDOLEZ Françoise	Bacheguez BERNALIER HALLAISSEN Adrien MEYER André MULLER Luc Rathier Antoinette	FURSTENBERGER David	

TARIFS PUBLICS au 01/01/2022

DESIGNATION	TARIF	
	2021	2022
SERVICE ADMINISTRATIF		
Extrait de la matrice cadastrale	2,30 €	2,30 €
Extrait de plans cadastraux		
▸ format A4	2,30 €	2,30 €
▸ format A3	4,60 €	4,60 €
Photocopies :		
<i>Tarif aux particuliers :</i>		
▸ format A4 noir et blanc	0,30 €	0,30 €
▸ format A4 couleur	0,60 €	0,60 €
▸ format A3 noir et blanc	0,45 €	0,45 €
▸ format A3 couleur	0,90 €	0,90 €
<i>Tarif aux associations :</i>		
▸ format A4 noir et blanc	0,15 €	0,15 €
▸ format A4 couleur	0,30 €	0,30 €
▸ format A3 noir et blanc	0,20 €	0,20 €
▸ format A3 couleur	0,40 €	0,40 €
Fax	0,30 €	0,30 €
D.V.D.	10,00 €	10,00 €
Livre "Bergheim vu par les artistes"	12,00 €	12,00 €
Livre "A l'ombre du Vieux Tilleul"	38,00 €	38,00 €
Annonces publicitaires (tous types de brochures)		
▸ dimension grand format : 18 x 12 cm	380,00 €	380,00 €
▸ dimension moyen format : 8.5 x 12 cm ou 18 x 4.5 cm	230,00 €	230,00 €
▸ dimension petit format : 5.5 x 8.5 cm ou 8.5 x 5.5 cm	115,00 €	115,00 €
Concessions au cimetière		
▸ 10 ans - 2 m ²	168,00 €	168,00 €
▸ 10 ans - 4 m ²	300,00 €	300,00 €
▸ 30 ans - 2 m ²	369,00 €	369,00 €
▸ 30 ans - 4 m ²	705,00 €	705,00 €
Concessions type caveau		
▸ 10 ans - 2 m ²	210,00 €	210,00 €
▸ 10 ans - 4 m ²	375,00 €	375,00 €
▸ 30 ans - 2 m ²	462,00 €	462,00 €
▸ 30 ans - 4 m ²	882,00 €	882,00 €
Droits d'emplacement au columbarium		
▸ 10 ans (nouvelle concession)	336,00 €	336,00 €
▸ 30 ans (nouvelle concession)	840,00 €	840,00 €
SERVICE POLICE		
Droit de place		
▸ stand - le ml	1,00 €	1,00 €
▸ véhicule ambulant - sans électricité - droit forfaitaire	3,00 €	3,00 €
▸ véhicule ambulant - avec électricité - droit forfaitaire	4,00 €	4,00 €
▸ stationnement de cirque - droit forfaitaire / jour	15,00 €	15,00 €
▸ exposition de voitures - droit forfaitaire / jour	45,00 €	45,00 €
▸ camion outillage - ½ journée	40,00 €	40,00 €
▸ stand ambulant	20,00 €	20,00 €
+ forfait poubelle	20,00 €	20,00 €
▸ terrasse de restaurant / m ² (par an) (service à table, pour consommation sur place, hors comptoir)	20,00 €	20,00 €

DESIGNATION	TARIF	
	2021	2022
STATIONNEMENT		
Immeuble 12 Grand Rue (côté est rue du Vieux Moulin)		
▸ loyer trim./emplacement	70,00 €	70,00 €
Parkings de la Synagogue et rue des Vignerons (proche de la bibliothèque)		
▸ loyer trim./emplacement	60,00 €	60,00 €
Immeuble rue des Chevaliers		
▸ loyer trim. / emplacement - places non couvertes	90,00 €	90,00 €
▸ loyer trim. / emplacement n° 9 non couvert	45,00 €	45,00 €
▸ loyer trim. / emplacement - places couvertes	105,00 €	105,00 €
Parkings dit de « la Poste »		
▸ loyer annuel pour 3 emplacements	720,00 €	720,00 €
Garages - 3a rue des Remparts Nord		
▸ loyer trimestriel - Garages n° 1 et 2	210,00 €	210,00 €
▸ loyer trimestriel - Garage n° 3	300,00 €	300,00 €
▸ Charges annuelles (électricité)	50,00 €	50,00 €
Garage - 3 place du Dr Pierre Walter		
▸ loyer trimestriel	150,00 €	150,00 €
SERVICE TECHNIQUE		
Régie communale		
▸ main-d'œuvre	40,00 €	40,00 €
▸ forfait de déplacement	20,00 €	20,00 €
▸ contrôle des branchements d'assainissement (neuf ou existant)	120,00 €	120,00 €
Location de matériel		
▸ pompe - tarif par jour	40,00 €	40,00 €
▸ camion avec conducteur - tarif horaire	50,00 €	50,00 €
▸ tractopelle avec conducteur - tarif horaire	75,00 €	75,00 €
▸ remorque - tarif par jour	50,00 €	50,00 €
▸ tracteur avec conducteur - tarif horaire	50,00 €	50,00 €
▸ débroussailleuse sur tracteur avec tarif horaire	60,00 €	60,00 €
▸ nacelle avec conducteur		
- tarif horaire	75,00 €	75,00 €
- tarif ½ journée	200,00 €	200,00 €
- tarif 1 journée	350,00 €	350,00 €
Sonorisation		
▸ tarif journalier pour les associations (caution 450 €)	30,00 €	30,00 €
Forfait de consommation d'eau travaux et constructions	150,00 €	150,00 €
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif fixée par décision du C.M. n° 11 du 18 juin 2012		
SERVICE INCENDIE		
FORFAIT		
Ascenseur bloqué	100,00 €	100,00 €
Nettoyage ou dégagement de la chaussée	100,00 €	100,00 €
Capture d'animal exotique	50,00 €	50,00 €
Capture d'animal errant	50,00 €	50,00 €
Récupération d'animal blessé sur VP	50,00 €	50,00 €
SERVICE INCENDIE		
FORFAIT		
Abus d'épuisement (assèchement de locaux)	50,00 €	50,00 €
Destruction de nid d'hyménoptères	40,00 €	40,00 €
SERVICE DU TOURISME		
▸ Guide randonnées	2,00 €	2,00 €
▸ Brochure historique	0,30 €	0,30 €
BIBLIOTHEQUE		
Cotisation livres - adulte + de 16 ans	8,00 €	8,00 €
Cotisation livres - CD - DVD tout public	18,00 €	18,00 €
Cotisation CD - DVD (Multimédia) - tout public	12,00 €	12,00 €
Location grilles d'exposition		
▸ tarif aux associations (caution 75 €)	gratuit	gratuit
▸ tarif aux particuliers : forfait semaine (+ caution 75 €)	15,00 €	15,00 €

DESIGNATION	TARIF	
	2021	2022
MAISON DES SORCIERES		
Droit d'entrée (adultes & enfants + 14 ans)	3,00 €	3,00 €
ACCUEIL DES ENFANTS DES ECOLES		
Accueil des enfants des écoles de 7h30 à 7h50 (prix par jour et par enfant)	1,50 €	1,50 €
INSTALLATIONS SPORTIVES		
Location du terrain de sports et de ses annexes	150,00 €	150,00 €
Location de l'abri-vestiaire		
	Membre licencié d'une association locale	Utilisateurs extérieurs
• sans chauffage	40,00 €	140,00 €
• avec chauffage	80,00 €	200,00 €
Forfait poubelle	10,00 €	10,00 €
Caution nettoyage	60,00 €	60,00 €
SALLE DES SPORTS DU LANDGRABEN - DOJO		
Location pour une demi-journée (forfait)	30,00 €	30,00 €
Location pour une journée (forfait)	60,00 €	60,00 €
ANCIENNE SYNAGOGUE		
Location pour une semaine (forfait)	60,00 €	60,00 €
Location pour deux semaines (forfait)	100,00 €	100,00 €
CENTRE SPORTIF & CULTUREL ET AUTRES LOCAUX COMMUNAUX		
Participation annuelle aux frais de fonctionnement des locaux (eau, électricité, chauffage)		
STLC	300,00 €	300,00 €
Cercle St Sébastien	500,00 €	500,00 €
SRB Foot	350,00 €	350,00 €
Quilles Club	250,00 €	250,00 €
Judo	250,00 €	250,00 €
Accordéon Club	65,00 €	65,00 €
Association Euphonie gestuelle « Harmonie »	0,00 €	150,00 €
Amicale de la Classe 1958	50,00 €	50,00 €
Association Les Joyeux Vignerons (association nouvellement créée)	-	75,00 €
Les Ländler Fans (association nouvellement créée / pas d'utilisation salle)	-	0,00 €
Donneurs de Sang	50,00 €	50,00 €
A.P.P.	50,00 €	50,00 €
Syndicat Viticole	50,00 €	50,00 €
Moto Club	50,00 €	50,00 €
Œuvres Sociales	50,00 €	50,00 €
Association « Arc-en-Ciel »	50,00 €	50,00 €
Comité des Fêtes	50,00 €	50,00 €
Sapeurs-Pompiers	50,00 €	50,00 €
Union des Commerçants et Artisans	0,00 €	0,00 €
R'aide Aventure	50,00 €	50,00 €
Activité gymnastique - Réseau APALIB	75,00 €	75,00 €
Roller-Club	200,00 €	200,00 €
Activité Country - Réseau APALIB (cessation d'activité)	0,00 €	0,00 €
Association Géobiologie et Tradition	50,00 €	50,00 €
Association Terre Neuve Haute Alsace	50,00 €	50,00 €
Association Les Fous de la Guitare (cours supprimés sur Bergheim)	0,00 €	0,00 €
Association des parents d'élèves de l'école des Remparts	50,00 €	50,00 €
Club d'Épargne de Bergheim (point d'accueil transféré à la Boulangerie Bernauer)	0,00 €	0,00 €
Association Au Fil de Bariga	150,00 €	150,00 €
Divers - cours et/ou cycles spécifiques	20,00 €/séance	20,00 €/séance

DESIGNATION		TARIF					
		2021		2022			
CENTRE SPORTIF & CULTUREL							
Location des salles							
Désignation des locaux		Utilisateurs locaux		Utilisateurs extérieurs		Membre dirigeant d'une association locale	
		TARIF					
		2021	2022	2021	2022	2021	2022
Salle rouge	sans chauffage	44,00 €	44,00 €	81,00 €	81,00 €	17,00 €	17,00 €
	avec chauffage	64,00 €	64,00 €	127,00 €	127,00 €	38,00 €	38,00 €
Salle verte	sans chauffage	81,00 €	81,00 €	178,00 €	178,00 €	17,00 €	17,00 €
	avec chauffage	127,00 €	127,00 €	215,00 €	215,00 €	38,00 €	38,00 €
Hall (avec bar)	sans chauffage	121,00 €	121,00 €	299,00 €	299,00 €	40,00 €	40,00 €
	avec chauffage	203,00 €	203,00 €	443,00 €	443,00 €	80,00 €	80,00 €
Sous-sol	sans chauffage	121,00 €	121,00 €			40,00 €	40,00 €
	avec chauffage	203,00 €	203,00 €			80,00 €	80,00 €
½ Grande salle (avec bar)							
› manifestation payante (bal, etc...)	sans chauffage	184,00 €	184,00 €	368,00 €	368,00 €		
	avec chauffage	316,00 €	316,00 €	531,00 €	531,00 €		
› autres manifestations	sans chauffage	115,00 €	115,00 €	276,00 €	276,00 €		
	avec chauffage	177,00 €	177,00 €	430,00 €	430,00 €		
Grande salle (avec bar)							
› manifestation payante (bal, etc...)	sans chauffage	276,00 €	276,00 €	552,00 €	552,00 €		
	avec chauffage	462,00 €	462,00 €	797,00 €	797,00 €		
› autres manifestations	sans chauffage	172,00 €	172,00 €	402,00 €	402,00 €		
	avec chauffage	266,00 €	266,00 €	645,00 €	645,00 €		
Forfait poubelle	10,00 €						
Autres							
› location verres	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	
› location vaisselle	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	
› location plaque de cuisson	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €	
› location cuisine	44,00 €	44,00 €	52,00 €	52,00 €	44,00 €	44,00 €	
› location sono - manifestation sportive	25,00 €	25,00 €			25,00 €	25,00 €	
› location sono - autre manifestation	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €	
› location d'une chaise	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	
› location d'une table	1,75 €	1,75 €	1,75 €	1,75 €	1,75 €	1,75 €	

LOCATION DE LA GRANDE SALLE

Pour les associations locales, à partir de la 2^e manifestation : GRATUIT

Pour les utilisateurs extérieurs, à partir de la 2^e manifestation : TARIF UTILISATEURS LOCAUX

Caution grande salle : 450,00 Euros

Caution sono : 225,00 Euros

Caution nettoyage (grande salle et locaux annexes utilisés) : 80,00 Euros

LOCATION DU HALL

La location du hall pour un vin d'honneur ou une remise de médailles par une association locale, membre du Centre Culturel et Sportif est GRATUITE.

Le tarif de location du hall, dans le cadre d'organisation d'obsèques, est réduit de 50 %.

Caution nettoyage (hall et locaux annexes utilisés) : 60,00 Euros

LOCATION DES SALLES

› sur 2 jours continus : 2^e journée = ½ tarif

› au-delà du 2^e jour : tarif forfaitaire à négocier entre l'utilisateur et le Maire